Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260504-DELIB_2026_38-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

Présents : Jean-Noël BRIANT, Cécile LEON, Jean-François CAM, Audrey LARNICOL, Gwenaëlle PASTOL, Thierry GALES, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR (arrivée à 19h12), Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Jacques GUENA, Valérie MALLET, Géraldine LE BAGOUSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc JEGOU a donné pouvoir à Jean-Noël BRIANT, Isabelle LAOT a donné pouvoir à François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR a donné pouvoir à Gwenaëlle PASTOL (ce pouvoir n'a pas été utilisé, l'intéressé étant arrivé en séance avant le premier vote)

Secrétaire de séance : Cécile LEON

Délibération 2026-38 :
Rénovation de la maison-feu – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu le 15 décembre 2023 avec la société Petr Architectes dans le cadre des travaux de rénovation de la maison-feu, pour un montant de 30 014.00 € HT.

Il expose que, compte-tenu des travaux supplémentaires décidés et des aléas et sujétions techniques rencontrés en cours de chantier, un allongement de la durée d'exécution des travaux a été nécessaire.
Dans ce contexte, il est proposé de conclure un avenant audit marché pour un montant de 2 598.00 € HT, le nouveau montant du marché étant ainsi porté à 32 612.00 € HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2194-8 relatif aux modifications de marché,
Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu le 15 décembre 2023 avec la société Petr Architectes,
Considérant la nécessité de prendre en compte les aléas de chantier ayant entraîné un allongement du délai d'exécution,
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 30 avril 2026,

Il est proposé au conseil municipal de :
- Approuver l'avenant au marché n° LIM23-03, tel que présenté,
- Autoriser le Maire à signer ledit avenant d'un montant de 2 598.00 € HT, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à la majorité des suffrages exprimés (13 voix pour ; 2 abstentions : Jacques GUENA, Valérie MALLET).

Jean-Noël BRIANT,
Maire